



Par dépôt électronique¹ seulement

Le 2 avril 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028
Votre dossier : R-4306-2025 – Volet A

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2026-024 rendue par la Régie de l'énergie le 2 mars 2026.

Intervenants	Frais octroyés
AHQ-ARQ	56 711,80 \$
AQCIE-CIFQ	213 217,57 \$
FCEI	58 592,78 \$
NEMC	7 354,20 \$
OC	45 083,71 \$
RNCREQ	46 926,80 \$

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Josée Gagnon*

Signée par Josée Gagnon, adjointe pour :
Yves Fréchette
/jg

¹ Aucune copie papier ne sera transmise.